

RÉFÉRENTIELS DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE « AGENT CYNOTECHNIQUE, AUXILIAIRE DE DRESSAGE » – NIVEAU 3

Article L6113-1 créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

PRÉAMBULE : modalités d'évaluation

Dans le cadre du dispositif de développement des compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de compétences. En effet, les référentiels de formation ont été organisés en modules afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi d'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage. Ainsi, durant des mises en situation contextualisées, des études de cas et des restitutions, le collègue des instructeurs / examinateurs élabore ses instructions selon 3 critères :

- **connaissances techniques** :

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire possède les savoirs et les outils techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné dans le champ professionnel concerné (notamment dans la mise en œuvre et l'utilisation du matériel spécifique) ;

- **connaissances professionnelles** :

Il consiste à apprécier l'ensemble des connaissances du stagiaire (savoirs et savoir-faire) et sa bonne appréhension du futur environnement professionnel dans lequel il sera amené à évoluer (mise en œuvre et règles d'emploi de son animal en situation réelle) ;

- **aptitudes professionnelles** :

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère essentiel au futur emploi permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé.

L'évaluation des compétences au titre de la VAE peut être réalisée à partir de mises en situation réelles ou simulées et/ou par des études de cas. Elle s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience (livret 2) et peut aussi s'appuyer sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury.

Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de sa convocation au jury. **Il doit alors être en mesure de se présenter avec son matériel et son chien si le jury en fait la demande dans le cadre des mises en situation professionnelle pratique.** Le chien présenté devra avoir 12 mois minimum, être classé du 1^{er} ou du 2^e groupe, ne pas appartenir aux catégories visées par la loi de 1999 sur les chiens dangereux, être à jour de vaccinations (passeport en règle), posséder une carte d'identification au nom du propriétaire, être reconnu apte à travailler en tant que chien de service par un vétérinaire et posséder une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire pour les dommages causés aux tiers.

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : SURVEILLER ET PROTÉGER AVEC UN CHIEN DES SITES SENSIBLES

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.1. Préparation de la mission de protection et surveillance.	Dans le cadre de la réalisation de mission de surveillance et de protection des sites, le titulaire de la certification met en œuvre les moyens dont il dispose dans le respect des règles définies (cadre législatif et pénal), aussi bien en France qu'à l'étranger, de jour comme de nuit.		
	Mettre en condition le matériel de dotation (armement, transmission et moyen optique) en respectant les règles d'emploi, de sécurité et de stockage, afin d'en garantir un usage conforme.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation d'un atelier pratique sur la mise en œuvre d'un chien lors d'une patrouille et/ou d'un poste d'observation.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le contrôle quantitatif du matériel (ARM / TRANS / OPT) est correctement réalisé ; - la qualité du matériel est scrupuleusement vérifiée ; - les protocoles d'utilisation sont conformément appliqués.
	Apprécier objectivement son environnement de travail, afin d'assurer la mission dans le respect des consignes prescrites.		<ul style="list-style-type: none"> - la conformité de la zone est correctement vérifiée ; - les spécificités de la zone sont convenablement prises en compte.
	Mettre en condition son chien, afin d'optimiser son emploi dans le déroulement de la mission, en appliquant les consignes de sa hiérarchie.		<ul style="list-style-type: none"> - l'état sanitaire de l'animal est minutieusement vérifié ; - l'équipement utilisé est conforme ; - les consignes sont appliquées avec exactitude.
Présenter les spécificités de l'équipe cynotechnique au personnel du dispositif de surveillance et de protection, afin d'en garantir son emploi en toute sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - les situations décrites sont convenablement prises en compte ; - la sécurité des équipiers est effective. 		

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : SURVEILLER ET PROTÉGER AVEC UN CHIEN DES SITES SENSIBLES

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.2. Contrôle de zone avec le chien.	Lors d'un contrôle de zone, l'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage, met en œuvre son animal et exploite son matériel dans le respect des règles d'emploi en vigueur, et en prenant en compte son environnement.		
	Exploiter les qualités naturelles du chien (détections olfactive, visuelle et auditive), de manière optimale en adéquation avec la zone de travail.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation d'un atelier pratique sur la mise en œuvre d'un chien lors d'une patrouille et/ou d'un poste d'observation.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	-l'environnement est correctement pris en compte ; -le choix du circuit de patrouille est justifié.
	Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et de la recherche humaine, au travers de techniques spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • postes d'observation ; • fouille de terrain ; • bouclages, ratissages... 		-le contrôle du chien est parfaitement maîtrisé ; -les procédés d'emploi sont correctement restitués ; -les consignes de sécurité sont parfaitement appliquées.
	Interpréter les réactions du chien, afin d'apporter une réponse adaptée à une situation pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes.		-les changements d'attitudes de l'animal sont rapidement identifiés ; -les changements d'attitudes de l'animal sont correctement interprétés ; -les dispositions prises sont justifiées.
Mettre en œuvre le matériel de dotation, conformément aux consignes prescrites et aux règles de sécurité en vigueur, tout en gardant le contrôle sur son chien.	-les règles de mise en œuvre de l'armement sont respectées ; -les procédures des transmissions sont appliquées -l'optronique est judicieusement employée.		

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : SURVEILLER ET PROTÉGER AVEC UN CHIEN DES SITES SENSIBLES

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.3. Intervention avec le chien.	Dans le respect des règles d'emploi et de la législation en vigueur, le titulaire de la certification intervient avec son chien au sein d'un élément constitué tout en étant capable de mettre en œuvre son armement de dotation.		
	Apporter avec son chien, dans un délai compatible avec l'urgence de la menace, une réponse adaptée à la situation et à l'environnement de travail.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation d'un atelier pratique sur la mise en œuvre d'un chien lors d'une patrouille et/ou d'un poste d'observation.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les règles d'emploi du chien sont conformes à la législation ; - l'emploi du chien est adapté à la menace ; - les décisions sont prises avec réactivité.
	Contrôler l'action de son chien en utilisant les moyens adaptés en fonction des évolutions de la situation.		<ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte d'un individu interpellé est effectuée conformément aux procédures ; - les moyens utilisés sont adaptés.
	Veiller à la sécurité de son chien, du personnel d'intervention et de soi-même, en faisant preuve de prudence afin d'éviter toutes situations accidentogènes.		<ul style="list-style-type: none"> - la sécurité de son chien est correctement assurée ; - la sécurité des équipiers est correctement assurée ; - les situations d'urgence sont correctement anticipés.

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : SURVEILLER ET PROTÉGER AVEC UN CHIEN DES SITES SENSIBLES

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.4. Maintien en disponibilité opérationnelle des moyens.	Dans le cadre de ses futures missions de surveillance, l'agent cynotechnique auxiliaire de dressage veille à la disponibilité opérationnelle de ses moyens (matériel et canin), en appliquant les consignes de sa hiérarchie.		
	Assurer le retour au calme de son chien en lui apportant les soins nécessaires le cas échéant, afin de garantir un emploi ultérieur, dans le respect du bien-être animal.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation d'un atelier pratique sur la mise en œuvre d'un chien lors d'une patrouille et/ou d'un poste d'observation.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique</p>	- le contrôle sanitaire du chien est correctement effectué ; - les soins sont scrupuleusement prodigués.
	Conditionner le matériel de dotation en appliquant les règles d'entretien en vigueur, pour permettre un usage efficace pour l'action suivante.		- la vérification quantitative et qualitative du matériel (ARM / TRANS /OPT) est réalisée de manière optimale ; - les protocoles d'entretien sont scrupuleusement appliqués.
	Renseigner la documentation mise en place en y mentionnant les événements afin d'assurer un compte rendu efficace à sa hiérarchie.		- les événements sont correctement reportés ; - le compte rendu est réalisé avec précision.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : MAINTENIR EN CONDITION OPÉRATIONNELLE SON ÉQUIPE CYNOTECHNIQUE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.1. Maintien en condition opérationnelle de l'équipe cynotechnique.	Dans le respect des règles de sécurité et de celui des droits de l'animal et sous le contrôle du cynotechnicien de sécurité et de surveillance, le titulaire de la certification acquiert et développe un niveau technique et physique optimal pour pouvoir réaliser les missions qui lui sont confiées.		
A.1.1 : conduite de son chien sur des séquences d'entraînement orientées sur de la discipline obéissance.	Mettre en pratique des exercices de discipline obéissance tels que les suites au pied, le rappel, les positions,... en appliquant les consignes reçues, afin de se faire obéir de son chien.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation d'1 atelier pratique sur la mise en œuvre d'un chien lors d'une séance de dressage en discipline obéissance.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	- les exercices sont effectués dans l'ordre ; - les attitudes prescrites sont convenablement restituées ; - les commandements réglementaires sont correctement appliqués.
	Adapter son attitude envers l'animal, afin de le motiver à bon escient, pour lui faire franchir des obstacles ou le faire évoluer dans différents environnements conformément à la progression pré définie par son encadrement.		- les consignes de conduite de l'animal sont correctement appliquées ; - les attitudes de l'animal sont correctement observées ; - les corrections apportées sont judicieuses.
	Contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité en présence de collègues et / ou d'un autre chien en respectant les consignes de sécurité reçues.		- l'environnement de travail est correctement pris en compte ; - les consignes de sécurité sont scrupuleusement appliquées ; - le chien est en permanence sous contrôle.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : MAINTENIR EN CONDITION OPÉRATIONNELLE SON ÉQUIPE CYNOTECHNIQUE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.1.2 : conduite de son chien sur des séquences d'entraînement orientées sur une action d'interception mordante ou avec muselière.	Acquérir une maîtrise de son chien lors d'actions mordantes en mettant en œuvre les différentes étapes d'apprentissage (débouillage, mordant costume, cessation...), en suivant les directives du responsable de séance.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation de 2 ateliers pratiques sur la mise en œuvre d'un chien lors d'une séance de dressage en interception défense et en spécialité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les directives sont correctement suivies ; - la maîtrise du chien est effective ; - le matériel est correctement utilisé.
	Faire intervenir son chien sur des exercices d'interception et/ou de défense du maître avec ou sans muselière selon le thème établi dans le cadre légal.		<ul style="list-style-type: none"> - le schéma d'interception défense est convenablement restitué ; - les actes réflexes sont judicieusement appliqués ; - l'emploi du chien est adapté à la situation.
A.1.3 : conduite de son chien sur des séquences d'entraînement spécifiques.	Mettre en œuvre les différentes techniques spécifiques (détection, fouille de terrain, pistage...), en appliquant l'ensemble des consignes reçues.		<p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>
	Analyser et exploiter les attitudes et comportement de son chien en situation de travail, par l'observation.		<ul style="list-style-type: none"> - l'observation du chien est correctement réalisée ; - les attitudes sont judicieusement analysées ; - les qualités de l'animal sont exploitées avec efficacité.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : MAINTENIR EN CONDITION OPÉRATIONNELLE SON ÉQUIPE CYNOTECHNIQUE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.2. Maintien en condition sanitaire du cheptel canin.	Dans le respect des règles du travail, de sécurité et d'hygiène vétérinaire et du droit de l'animal, l'agent cynotechnique auxiliaire de dressage contribue au suivi sanitaire du cheptel canin dans le cadre du service de permanence du chenil.		
	Réaliser le nettoyage et l'entretien des infrastructures du chenil et du matériel spécifique en respectant les protocoles afin de limiter les risques de propagation des maladies.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation écrite et / ou orale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les produits d'entretien spécifiques sont employés avec conformité ; - les protocoles sont appliqués à la lettre ; - l'intégrité des infrastructures est vérifiée afin de rendre compte.
	Stocker et distribuer, selon les mesures adéquates, l'alimentation canine, afin de prévenir les risques sanitaires.		<p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>
Contrôler l'intégrité physique de son chien, au travers des séances de pansage en appliquant les mesures prophylactiques.		<ul style="list-style-type: none"> - la périodicité du pansage est respectée ; - l'intégrité physique du chien est soigneusement contrôlée ; - les mesures prophylactiques sont appliquées. 	

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : MAINTENIR EN CONDITION OPÉRATIONNELLE SON ÉQUIPE CYNOTECHNIQUE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.2. Maintien en condition sanitaire du cheptel canin (suite).	Prodiguer les soins élémentaires conformément aux consignes, en toute sécurité.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation écrite et / ou orale.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les produits pharmaceutiques sont appliqués judicieusement ; - les consignes propres aux animaux sont scrupuleusement suivies.
	Réagir face à l'urgence vétérinaire en identifiant les premiers symptômes mettant en jeu le diagnostic vital du chien.		<ul style="list-style-type: none"> - les symptômes d'une urgence sont correctement appréciés ; - les protocoles vétérinaires sont scrupuleusement suivis.
	Renseigner de manière conforme le document officiel des différentes actions, ainsi que les évènements survenus afin de rendre compte à son supérieur et garantir le suivi sanitaire du cheptel.		<ul style="list-style-type: none"> - le document officiel est soigneusement tenu ; - les évènements sont assidument renseignés ; - les comptes rendus sont effectués avec précision.

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : AIDER AU DRESSAGE ET À L'ÉDUCATION CANINE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
A.1. Assistance au chef de séance lors du dressage.	Dans le cadre des séances d'instruction, le titulaire de la certification assiste le responsable de séances en réalisant les démonstrations dans le respect des consignes prescrites	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation d'un atelier pratique sur la mise en œuvre du matériel de mordant, dans le rôle de l'homme d'attaque.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le terrain est préparé en conformité avec l'activité ; - la présence du matériel adéquate est effective et conforme. 	
	Préparer le terrain et le matériel défini par le directeur de séance afin d'assurer en toute sécurité le bon déroulement de l'exercice.			<ul style="list-style-type: none"> - la préparation physique est correctement effectuée ; - les techniques de dressage des chiens au mordant sont conformément restituées ; - le comportement du chien est succinctement analysé.
	Effectuer les démonstrations dynamiques de mordant en mobilisant ses capacités physiques et techniques en s'adaptant aux chiens selon les consignes reçues.			<ul style="list-style-type: none"> - le déroulé de l'exercice est parfaitement maîtrisé ; - la finalité à atteindre est clairement définie ; - la progression de dressage est correctement suivie
	Réaliser les démonstrations dynamiques des exercices avec son propre chien afin de montrer la finalité à atteindre aux apprenants.			

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : AIDER AU DRESSAGE ET À L'ÉDUCATION CANINE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.2. Participation au dressage des chiens sur des séquences d'entraînement orientées sur une action d'interception mordante ou avec muselière.	Dans le respect des règles de sécurité et de celui des droits de l'animal, le titulaire de la certification participe à l'entraînement des chiens au mordant sous le contrôle systématique du cynotechnicien de sécurité et de surveillance.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation d'un atelier pratique sur la mise en œuvre du matériel de mordant, dans le rôle de l'homme d'attaque.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	
	Appliquer les scénarii définis en utilisant correctement le matériel de mordant (costume entraînement ou déconditionnement).		<ul style="list-style-type: none"> - l'intégrité du matériel est rigoureusement vérifiée ; - les scénarii sont méthodiquement suivis ; - le travail est adapté en application des consignes reçues.
	Utiliser les artifices (bâton, pistolet d'alarme, bidon, couverture), en toute sécurité, sans porter atteinte à l'intégrité physique et psychologique du chien.		<ul style="list-style-type: none"> - les artifices utilisés sont conformes aux règles de sécurité ; - l'application des consignes d'emploi des artifices est strictement suivie ; - l'emploi est adapté au caractère de l'animal.
Mettre en œuvre le matériel de protection spécifique, employé lors d'une frappe muselée, afin de contribuer à l'entraînement des équipes cynotechniques.		<ul style="list-style-type: none"> - le matériel de protection est correctement contrôlé ; - le matériel canin est rigoureusement mis en œuvre ; - le travail est adapté en application des consignes reçues. 	

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : AIDER AU DRESSAGE ET À L'ÉDUCATION CANINE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A.3. Participation au dressage des chiens sur des séquences d'entraînement spécifiques.	Dans le respect des règles de sécurité et de celui des droits de l'animal, le titulaire de la certification participe à l'entraînement des chiens lors de séances spécifiques sous le contrôle systématique du cynotechnicien de sécurité et de surveillance.		
	Appliquer les modalités d'exécution en faisant preuve d'initiative raisonnée dans le déroulé de la séance de travail en fonction des circonstances du moment (réactions du chien, environnement..), dans le but d'atteindre l'objectif de la séquence.	<p>« Par la voie de la formation » : Mise en situation pratique : réalisation de 2 ateliers pratiques sur la mise en œuvre du matériel de mordant, dans le rôle du plastron et dans le rôle du traceur.</p> <p>« Par la voie de la VAE » : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury et éventuellement par une mise en situation pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les modalités d'exécution sont clairement identifiées ; - la mise en place est adaptée à l'environnement ; - les attitudes sont en adéquation avec les comportements du chien.
	Récompenser le chien sans prendre de risques inconsidérés en mettant en œuvre le matériel spécifique de mordant type boudin, manchette, jambière.		<ul style="list-style-type: none"> - le chien est récompensé au moment opportun ; - le matériel est utilisé en toute sécurité ; - l'attitude prise est en corrélation avec les réactions du chien.
Assurer le rôle du traceur dans le cadre d'une séance d'apprentissage de pistage (relevé de piste) en prenant en compte les consignes reçues.	<ul style="list-style-type: none"> - le tracé réalisé est conforme aux directives ; - le relevé de piste est correctement renseigné ; - les particularités sont clairement identifiées. 		